

Les outils électroportatifs et machines fixes



QUEL EST LE PROBLÈME ?

- La machine peut entraîner un risque de blessure par l'action mécanique ou par projection de particules.
- Sur les chantiers, les machines sont soumises à rude épreuve (*chocs, matériaux difficiles etc.*) et peuvent se dégrader rapidement, voire devenir dangereuses.
- Les blessures peuvent être légères ou conduire à un handicap, voire la mort.
- L'utilisation des machines entraîne des vibrations préjudiciables à la santé.

Maladies professionnelles du régime général de la sécurité sociale : Tableaux n° 69 et n°42.



QUE FAIRE ?



- Acquérir des outils conformes à la réglementation (*marquage CE*) avec une notice d'utilisation en français,
- Avant tout achat, vérifier les niveaux de nuisances de la machine (*voir fiche technique*). Exemples : bruit, vibrations, poussières...
- Utiliser des machines conçues pour le chantier et munies de protections évitant les contacts accidentels avec les organes de travail,
- Commander et utiliser les consommables de la même marque que les outils,
- Former les salariés à l'utilisation des machines et les risques associés,
- Utiliser les EPI appropriés aux risques de l'outil utilisé,
- Sensibiliser le personnel au respect du maintien des dispositifs de sécurité,
- Organiser la remontée d'information signalant une dégradation du matériel pour le maintenir en permanence en bon état,
- Formaliser les points à contrôler sur le matériel (*protecteurs, état des câbles, mise en route, coque extérieure etc.*) et organiser un suivi périodique par un organisme accrédité.